

## LES PIERRES QUI NOUS PARLENT

I / En premier la vérité est au fonds du puits. A l'initiative de l'Ajoupa appuyée par la municipalité, des pompiers spéléologues sont descendus dans un puits situé dans la cour de la "Coop". Un témoin affirma y être descendu il y a des années et y avoir vu une entrée de souterrain à quatre ou cinq mètres du niveau du sol. Et bien c'est vrai, mais le boyau est effondré des deux côtés. Il ne subsiste qu'une excavation de dix mètres carrés environ. Il reste de cette journée des photos, un peu d'émotion, un article dans le journal de la Haute Saintonge et de l'admiration pour nos pompiers. Alors pourquoi cet accès ? Plusieurs possibilités. Entrée et sortie de secours et ou l'approvisionnement en eau pour les gens se cachant dans les souterrains, ou tout simplement une cache pour soustraire à l'ennemi son bien



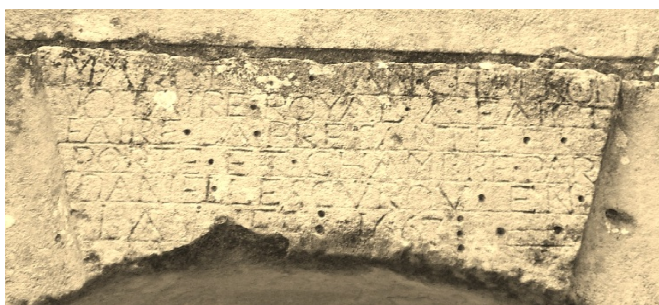
II / En se promenant on peut redécouvrir sur les murs du village, près de l'église, des pierres de récupération enchâssées dans des encoignures et deux d'entre elles proviennent de l'ancien cimetière qui se trouvait à la place de la bascule. Dans un premier temps les corps non réclamés avaient été enfouis dans la crypte, puis transféré au nouveau lieu de sépulture communale. Pour la petite histoire, le cimetière actuel se situe sur une parcelle dénommée les pilets. Ce nom veut dire pierres levées. Donc à cet endroit on peut supposer que ce trouvaient des menhirs symbole des rites de nos ancêtres. Curieux, non que les différentes religions se soient retrouvées réunies dans ce lieu dit.



III/ En prenant soin de ne pas tomber, regardons de temps en temps en l'air et nous pourrions découvrir ce que l'on pourrait appeler une enseigne.  
Au fronton d'une vieille maison des Epeaux, se trouve une inscription.

**MAISTRE JEAN CHARRON  
NOTAIRE ROYAL A FAIT  
FAIRE LA PRESENTE  
PORTE ET CHAMBRE PAR  
DANIEL LECUROU EN  
L'ANNEE 1663**

Que peut-on en conclure ? Dans un premier temps, vérification faite aux archives départementales, un Jean CHARRON a bien été notaire royal à MEURSAC de 1659 à 1680. Les dates coïncident. Nous sommes sous le règne de Louis XIV qui vient juste de s'installer à VERSAILLES. La chambre à cette époque avait plusieurs significations et aujourd'hui on dirait une étude. Derrière cette porte se cache un escalier usé par le temps qu'ont du gravir nombres de clients. Alors pourquoi ce terme royal. La fonction créée par Charles Magne s'est étendue sous St Louis puis les rois qui se sont succédés ont pérennisé la fonction d'officier public et ministériel. Cette appellation conférait à son titulaire une compétence sur tout le royaume. En bref, le notaire s'occupe du patrimoine, l'avocat des conflits entre personnes. Les seigneurs locaux ne pouvaient qu'habiliter des tabellions juridiquement liés à leur seul territoire. Cela donne l'importance que devait avoir la commune de Meursac à cette époque. Enfin, cette inscription a permis à son auteur Daniel LESCUROU de passer à la postérité et de faire sa publicité. Dans la même propriété existe un superbe cadran solaire.



Texte et prises de vue Jean CHATELIN, amateur d'histoire.